Extrait N° 19 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 19 JUIN 2009

L'an deux mil neuf, le dix neuf juin, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **11 juin 2009** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean Pierre Mme RIVIERE Suzette – Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël – M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel – Mme BETON Fernande.

Procuration : Mme JULLIEN Marie Josée***** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - Mme BARET Liliane***** a donné mandat à M. MONDON René.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- **Mme JULLIEN Marie Josée et Mme BARET Liliane sont arrivées au moment de la discussion de la 5ème affaire.**

& &
&

AFFAIRE N° 19 / Equipement et aménagement des micro-crèches
- Approbation du plan de financement

Par délibération n° 11 en date du 12 septembre 2008, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur la création de deux micro-crèches et a approuvé les modalités de mise en œuvre.

Sur cette opération, en termes d'investissement, il est prévu des dépenses pour l'équipement et l'aménagement des micro-crèches pour un montant de **114 000 € HT** (dépenses de type : mobilier, aire de jeux, équipement et installations diverses, etc.)

…/…

Mairie des Avirons

Par courrier en date du 19 mai, le Conseil Général a notifié à la Commune sa participation au financement à hauteur de **26.31 %,** soit **30 000 €** pour les deux structures, au titre du Contrat de Coopération Communale dans son volet « priorité départementale ».

Pour permettre la constitution du dossier de financement, le conseil municipal est appelé à approuver le plan de financement, soit :

Montant de l'opération : 123 690 € TTC

Financement :

- C.A.F. – **59 %** : 67 200 €
- C. Général – CCC – Volet priorité départementale - **26.31 %** : 30 000 €
- Commune - **14.69 %** : 16 800 €

Le conseil municipal est invité à :

=> Approuver le plan de financement de l'opération, tel que présenté
=> Le cas échéant, autoriser le Maire à solliciter des instances concernées les subventions correspondantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

=> Approuve le plan de financement de l'opération « **Equipement et aménagement des micro-crèches »**, tel que présenté

=> Autorise le Maire à solliciter des instances concernées les subventions correspondantes.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons